

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
71 ELIZABETH II, 2022

Projet de loi 117

Loi proclamant le mois de juin Mois de la myasthénie grave

M. B. Walker

Projet de loi de député

1^{re} lecture 13 avril 2022

2^e lecture

3^e lecture

Sanction royale



Loi proclamant le mois de juin Mois de la myasthénie grave

Préambule

La myasthénie grave est une maladie auto-immune chronique dans laquelle les anticorps perturbent la communication entre les nerfs et les muscles, ce qui entraîne un affaiblissement des muscles squelettiques. Ce trouble affecte les muscles volontaires du corps, en particulier ceux qui contrôlent les yeux, la bouche, la gorge et les membres. Une crise de myasthénie grave peut causer des difficultés à avaler ou à respirer. Voici les symptômes les plus courants :

1. Des problèmes visuels, y compris des paupières tombantes (ptosis) et une vision double (diplopie).
2. Une faiblesse musculaire et une fatigue dont l'intensité peut fluctuer rapidement au fil des jours ou même des heures et s'aggraver à mesure que les muscles sont utilisés (fatigue précoce).
3. Une incidence sur les muscles faciaux qui cause des expressions faciales déformées; par exemple, une personne tentant de sourire pourrait en fait avoir l'air de grogner.
4. Des difficultés à avaler ou à prononcer des mots.
5. Une faiblesse du cou ou des membres.

La myasthénie grave n'est pas héréditaire et n'est pas contagieuse; elle est causée par des anticorps qui s'attaquent aux récepteurs des muscles, bloquant ainsi une substance chimique nécessaire pour stimuler la contraction musculaire.

Selon les estimations, il existe 26,3 cas de myasthénie grave pour 100 000 personnes en Ontario, ce qui signifie que ce trouble touche plus de 3 800 résidentes et résidents de l'Ontario.

Cette maladie peut frapper n'importe qui à n'importe quel âge, mais elle est plus fréquemment détectée chez les jeunes femmes de 20 à 30 ans et chez les hommes de 50 ans et plus. Les causes de la myasthénie grave sont inconnues et aucun remède n'existe, mais un dépistage précoce et une prise en charge médicale rapide peuvent aider les personnes atteintes à vivre plus longtemps et de manière plus fonctionnelle.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois de la myasthénie grave

1 Le mois de juin de chaque année est proclamé Mois de la myasthénie grave.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2022 sur le mois de la myasthénie grave*.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois de juin de chaque année Mois de la myasthénie grave.